



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS POUR LA CROISSANCE DURABLE ET L'EMPLOI

DECLARATION DU TUAC A LA REUNION
DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES
PARIS, 3 ET 4 JUIN 2015

I. Résumé	2
Recommandations du TUAC	2
II. Investir pour la croissance inclusive et l'emploi de qualité	4
Perspectives économiques et de l'emploi	4
Soutenir la demande des ménages à revenus faibles et intermédiaires et réduire les inégalités	4
Encadré 1. Renforcer la négociation collective	5
Investir dans les compétences, l'éducation, et l'apprentissage tout au long de la vie	6
Encadré 2. Activités syndicales sur la formation et le développement des compétences	6
Accroître l'investissement dans les infrastructures	7
Recommandations du TUAC	7
Investir dans l'économie à bas carbone	7
Encadré 3. Les attentes syndicales pour la COP21	8
III. Échanges commerciaux, investissement et développement	9
L'agenda développement durable	9
Promouvoir la conduite responsable des entreprises	10
Encadré 4. Canada : Récente bonne pratique pour le renforcement des Principes directeurs	11
Améliorer la gouvernance et la responsabilité de la chaîne d'investissement	12
IV. Adhésion à l'OCDE et droits de l'homme	14

I. Résumé

1 Le Conseil de l'OCDE au niveau des ministres se réunit à un moment charnière. Les pays de l'OCDE sont confrontés à un enchevêtrement de défis économiques, sociaux et environnementaux. L'économie mondiale ne parvient pas à se remettre des conséquences de la crise de 2008. Le débat sur la « stagnation séculaire » illustre la crainte que les économies de l'OCDE ne suivent une trajectoire économique plus faible causée par des ressources humaines non utilisées et un investissement insuffisant, en l'absence de mesures pour relancer la croissance et l'emploi décent. Dans de nombreuses économies développées, les politiques macroéconomiques échouent à stimuler la création d'emplois. L'austérité budgétaire affaiblit la demande à court terme. Par ailleurs, les incertitudes relatives à la soutenabilité financière à long terme dissuadent l'investissement privé, entretiennent le cercle vicieux de la faible demande de main d'œuvre, et entravent la consommation des ménages.

2 Les pays de l'OCDE doivent également faire face à une crise sociale. En atteste le creusement des inégalités de revenus depuis deux décennies, qui se poursuit sans relâche depuis 2008 dans la plupart des pays concernés. Selon une récente étude de l'OCDE¹, au-delà de ses conséquences sociales et politiques, cette situation pèse sur la croissance à moyen terme. Dans certains pays, l'augmentation des revenus a avant tout été captée par les 1 % les plus riches, ce qui ne favorise pas le pouvoir d'achat à moyen terme et fausse les marchés et les choix politiques.

3 De graves risques pèsent en outre sur l'environnement. Si des mesures urgentes et ambitieuses ne sont adoptées, les émissions de carbone atteindront un niveau supérieur au seuil d'augmentation de la température de 2°C. Il n'est pas certain que les pays puissent faire face aux pertes sévères et récurrentes engendrées par le changement climatique.

4 Pour qu'il ait sens pour les 46 millions de salariés sans emploi dans la seule zone de l'OCDE, le thème de la réunion ministérielle de l'OCDE « Libérer l'investissement pour une croissance durable et l'emploi - le rôle de l'investissement pour libérer une croissance plus forte, plus juste et plus verte en stimulant la productivité et l'emploi », doit permettre d'aboutir à un consensus sur la fin des politiques générant de l'austérité, et de les réorienter en faveur d'une économie durable créatrice d'emplois verts.

5 Le projet pour de Nouvelles approches face aux défis économiques (NAEC) constitue un effort non négligeable de l'OCDE pour reconnaître certains des échecs politiques, conflits d'intérêts, et tendances à la « pensée unique » ayant contribué à la crise financière et économique et aux conséquences. Toutefois, le projet ne fournit encore aucune solution concrète aux problèmes qu'il identifie notamment en ce qui concerne la lutte contre les inégalités de revenu et le passage à une croissance plus inclusive. Les conclusions du processus du NAEC doivent être prises en compte dans les futures politiques de l'OCDE et ses stratégies « horizontales » en en modifiant substantiellement les orientations, les méthodes et les recommandations. Elles doivent à présent être prises en compte dans les recommandations d'Objectif croissance de l'OCDE, ainsi que dans les études économiques par pays.

Recommandations du TUAC:

6 Le TUAC appelle les ministres à:

- Encourager les investissements dans les infrastructures publiques pour **la création d'emploi et le potentiel productif à long terme** en favorisant la transition vers une économie à bas carbone capable de générer des emplois verts et décents ; (§7-8, 12-13)
- Élaborer des stratégies de **revalorisation des revenus faibles et intermédiaires afin de stimuler la demande et le pouvoir d'achat des ménages**. Cela générera un retour de la confiance dans les entreprises nécessaire pour accroître l'investissement productif.

1. F. Cingano (2014), « *Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth* » (Évolutions des inégalités de revenus et leurs conséquences sur la croissance économique), document de travail n°163 de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, Éditions OCDE, Paris.

L'action publique doit ainsi soutenir les institutions du marché du travail comme la négociation collective et la mise en place de salaires minima solides. Cela permettra de réduire les inégalités et d'enrayer la progression du travail précaire, informel ou illégal ; (§9,13)

- Accroître l'investissement dans **l'éducation publique, l'apprentissage et s'attaquer au problème de manques de formation professionnelle** par des stratégies à long terme impliquant les partenaires sociaux en entreprise et en promouvant la formation toute au long de la vie (§10-11, 13)
- Définir sans délai, et en fonction de la capacité et de la responsabilité de chaque pays, **des réductions des émissions et des contributions financières à la lutte contre le changement climatique** pour la CCNUCC 2015, conformément à l'objectif global de maintien de l'augmentation de la température moyenne en-dessous de 2°C ; et s'engager à soutenir une « transition juste » pour les salariés et les secteurs économiques vers un monde durable ; (§14-16)
- **Intégrer le « travail décent » et l'équité à la stratégie de l'OCDE pour le développement** et en effectuer un suivi dans le contexte de l'agenda post-2015 pour le développement ; promouvoir le dialogue sociale comme instrument de croissance inclusive dans les pays en développement ainsi que le renforcement des capacités et le partage des connaissances pour des minimas sociaux, l'éducation, la formation et les services publics pour lutter contre l'extrême pauvreté ; s'assurer **d'un investissement et d'un financement responsable** en s'engageant à un partage équitable des risques, de la responsabilité publique et soutenir la mobilisation des ressources financières nationales ; (§17-19)
- Commémorer le quinzième anniversaire des Points de contact nationaux (PCN)² des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en prenant des mesures permettant **d'améliorer la performance des PCN**, notamment : s'engager à réviser les lignes directrices de procédure ; procéder à une nouvelle répartition du budget sur le long terme en faveur du secrétariat de l'OCDE ; accélérer le programme d'examen par les pairs ; et renforcer la cohérence des politiques, notamment par la mise en place de conséquences ; (§20-27)
- En accord avec la déclaration ministérielle signée à l'occasion de la réunion ministérielle informelle de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises (juin 2014) et le « Projet de stratégie du Déclaration Group plus Group » (février 2015)³, **prendre la responsabilité politique pour lever les 2,7 millions USD manquants au Fonds d'indemnisation des victimes du Rana Plaza**. Le G7 doit en particulier jouer un rôle moteur en vue du sommet de juin 2015 ; (§28-29)
- **Veiller à ce que l'investissement responsable devienne un élément central du travail de l'OCDE** sur l'investissement à long terme, traiter la question de la répartition des richesses dans la chaîne d'investissement, de la transparence et de la responsabilité des gestionnaires d'actifs et des banquiers ; et adopter des règles précises sur le partage équitable et transparent du risque à chaque fois que des fonds publics sont utilisés pour soutenir la finance privée ; (§30-36)
- Mettre en place un « **mécanisme spécial de suivi** » **des droits sociaux et de la réduction de l'impunité dans le processus d'adhésion de la Colombie**, en impliquant les syndicats colombiens, compte tenu du non-respect par la Colombie de ses propres engagements internationaux, des menaces et des risques sévères qui pèsent sur les syndicalistes et les travailleurs colombiens ; (§37-42)
- Assurer une mise en œuvre participative et efficace des politiques en évaluant les engagements passés et en continuant à renforcer le dialogue social par le biais du TUAC.

2. Les Points de contact nationaux existent depuis 1984, mais seulement depuis 2000 dans leur format actuel, conformément à l'adoption de lignes directrices de procédure qui renforcent leur rôle et établissent des critères de performance.

3. *Closing the Funding Gap for Compensating the Victims of Rana Plaza – a Collective Strategy* (Comblent le déficit de financement pour l'indemnisation des victimes du Rana Plaza : stratégie collective), Declaration Plus Group, février 2015.

II. Investir pour la croissance inclusive et l'emploi de qualité

« Sans une forte reprise de la demande intérieure portée par un ensemble de politiques mieux équilibré, une reprise économique mondiale solide et soutenue restera hors de portée. »

Eswar Prasa, Brookings Institution⁴

Perspectives économiques et de l'emploi

7 À plusieurs reprises, le Secrétaire général de l'OCDE a déclaré que la « crise ne prendra pas fin » tant que le chômage ne sera pas revenu à son niveau d'avant 2008. Et pourtant, depuis maintenant sept ans, il se maintient dans les pays de l'OCDE à environ 43 millions de chômeurs – soit 10,6 millions de plus par rapport à 2008. Le chômage mondial a augmenté de 5 millions en 2014, passant au total à presque 202 millions de personnes. Nous sommes confrontés à un « déficit mondial d'emplois » de 61 millions, qui devrait atteindre 80 millions en 2018 si les politiques actuelles sont maintenues⁵. Le taux d'emploi (rapport emploi/population) a considérablement diminué après la crise financière dans les économies développées. Il demeure, à l'exception du Japon, inférieur à son niveau d'avant-crise. Cette baisse globale s'explique par la faible demande de main d'œuvre et une participation moins élevée au marché du travail. Les États-Unis constituent un bon exemple : le taux d'activité y approche de son niveau le plus bas depuis 10 ans. Dans de nombreuses économies, la durée du chômage est anormalement longue, et le taux de chômage de longue durée atteint des records, notamment chez les jeunes. Au sein de l'OCDE, au dernier trimestre 2013, un tiers des chômeurs était sans emploi depuis au moins 12 mois. Cela représente 16,7 millions de personnes, soit deux fois plus qu'avant la crise financière. Même dans les pays où le taux de chômage a baissé ou s'est maintenu à un faible niveau, le chômage de longue durée demeure élevé. Les jeunes gens sont particulièrement touchés : au niveau mondial, 75 millions de personnes de moins de 25 ans étaient au chômage en 2014. Dans les économies industrialisées, plus d'un tiers d'entre eux sont sans emploi depuis au moins six mois. Il est de la responsabilité des gouvernements de veiller à leur intégration durable dans l'emploi.

8 Les taux de chômage actuels et l'absence totale de reprise de l'investissement productif témoignent des conséquences négatives des politiques d'austérité sur la demande et la croissance globale. Seules les Banques centrales ont maintenu l'économie mondiale à flot, par des mécanismes d'expansion monétaire remettant en cause l'austérité budgétaire. Après avoir revu à la baisse ses prévisions de croissance par huit fois depuis 2010, l'OCDE annonce à présent une accélération de la croissance. Cette dernière est toutefois principalement causée par la diminution de moitié des prix du pétrole depuis la mi-2014. Pour leur part, les prévisions du FMI annoncent des risques financiers et géopolitiques accrus. La baisse des prix du pétrole n'aura vraisemblablement qu'un effet à court terme sur la demande. Par ailleurs, elle incitera moins les entreprises à investir dans des sources d'énergie alternatives et à bas carbone, comme les énergies renouvelables, qui sont pourtant essentielles à moyen terme pour une transition juste vers une économie neutre pour le climat. La baisse des prix des combustibles fossiles peut même conduire à un ralentissement de l'investissement dans l'efficacité énergétique. Le fait que les pays exportateurs de matières premières soient touchés par la baisse des prix renforce la nécessité de diversifier leurs économies et d'introduire des filets de sécurité sociale pour les communautés affectées.

Soutenir la demande des ménages à revenus faibles et intermédiaires et réduire les inégalités

9 La stratégie consistant à contenir l'augmentation des salaires dans les pays de l'OCDE afin d'accroître les bénéfices et, prétendument, l'investissement privé et la croissance, s'est soldée par un échec. La part de l'investissement a baissé, et celle des bénéfices a augmenté : « la libé-

4. Lors de la publication du Tracking Index (indice de suivi) Brookings-Financial Times. Citation du Financial Times, 13 avril 2015.

5. Schéma 1.2, Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde - Tendances 2015, BIT, janvier 2015

ration de l'investissement » va de pair avec la création d'une demande pour les produits futurs. Cela passe par l'augmentation de la part des salaires et la réduction des inégalités de revenus, en particulier pour les ménages aux revenus faibles et intermédiaires. Comme cela a déjà été dit, l'OCDE a démontré que le creusement des inégalités de revenus entrave la croissance à moyen terme⁶. Il n'y a par ailleurs aucun élément soutenant la thèse selon laquelle la déréglementation du marché du travail apporte un surplus de croissance. Une récente étude du FMI a confirmé le rôle important des salaires minima et d'un syndicalisme fort dans la répartition plus équitable des revenus. Ses conclusions « confirment que l'affaiblissement des syndicats se traduit par un accroissement de la part des revenus élevés. »⁷ De la même façon, le Rapport 2013 de la Banque mondiale sur le développement dans le monde (RDM) relève que les inégalités diminuent lorsque le nombre d'adhésions syndicales augmente, et se creusent lorsque le nombre d'adhésions syndicales baisse. Selon le RDM, des salaires minima plus élevés et une réglementation en matière de protection de l'emploi vont de pair avec des inégalités moins importantes. L'OCDE devrait par conséquent réorienter les recommandations en matière de politiques structurelles qu'elle formule dans « Objectif de croissance » et dans ses études économiques par pays de façon à tenir compte de ces nouveaux éléments. Ces recommandations devraient encourager, et non décourager, la négociation collective et la syndicalisation de la main d'œuvre.

Encadré 1. Renforcer la négociation collective

La négociation collective joue un rôle essentiel dans la gestion du changement. Elle est une composante essentielle de la démocratie, un mécanisme d'augmentation des revenus des salariés, d'amélioration des conditions de travail et de réductions des inégalités, un moyen de garantir des relations professionnelles justes et une source d'innovation sur le lieu de travail. Toutefois, au cours des dernières décennies, la part de salariés couverts par des conventions collectives a baissé dans de nombreuses économies industrialisées. L'intégration des économies nationales au sein de marchés mondiaux, l'expansion des chaînes mondiales d'approvisionnement ont renforcé la concurrence et la pression pour la flexibilité en entreprise, poussant ainsi à des restructurations, au recours à la sous-traitance et à la délocalisation. Ce phénomène a intensifié la pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail et a conduit à une baisse de la négociation dans les entreprises. La détérioration de l'extension des conventions collectives et le recours aux clauses de révision semblent avoir contribué à l'érosion de la structure de négociation ainsi qu'à l'affaiblissement de la couverture des salariés par les conventions collectives.

Dans un certain nombre de pays, ces évolutions se sont accompagnées d'une déréglementation des marchés du travail et d'une régression des politiques d'appui aux institutions protectrices du marché du travail et à la négociation collective. Ces politiques, ainsi que la mobilité accrue du capital, ont réduit le pouvoir de négociation des salariés. La couverture des conventions collectives s'est détériorée (parfois de manière importante) dans les pays ayant déréglementé les marchés du travail et supprimé ou remis en cause le soutien public à la négociation collective, ou plus récemment dans les pays européens subissant la crise et les effets des « réformes du marché du travail ». La pression croissante en faveur d'une plus grande flexibilité pour les entreprises a également renforcé les évolutions de la négociation collective.

Il est à présent temps de promouvoir les systèmes de négociation collective dans le cadre d'une stratégie globale d'incitation à l'augmentation des revenus et de réduction des inégalités, afin de parvenir à un développement plus inclusif à moyen terme. Il est aujourd'hui nécessaire de revenir sur la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi adoptée en 1994, afin d'adapter les recommandations qu'elle formule aux exigences d'une stratégie de croissance inclusive. Le TUAC a présenté un document de travail à la réunion du Conseil au niveau des ministres sur le dialogue social⁸.

6. F. Cingano (2014), op.cit.

7. Florence Jaumotte et Carolina Osorio Buitron, « Finance et développement » (revue du FMI), mars 2015, Vol. 52, No. 1

8 « Le rôle de la négociation collective dans le cadre d'une stratégie globale visant à réduire les inégalités de revenus », La Haye, Pays-Bas, le 30 Avril 2015.

Investir dans les compétences, l'éducation, et l'apprentissage tout au long de la vie

10 Le TUAC soutient fermement l'augmentation de l'investissement dans les compétences, l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ; la question des compétences est au cœur de l'action syndicale dans les pays de l'OCDE, comme l'indique l'encadré 2. Toutefois, ni le chômage élevé, ni la faible croissance de la productivité ou le creusement des inégalités ne peuvent expliquer la prétendue inadéquation des compétences. Si les problèmes actuels du marché du travail étaient le résultat d'une pénurie ou d'une inadéquation de compétences, le nombre d'emplois non pourvus devrait être supérieur à celui des salariés au chômage recherchant du travail. Or c'est l'inverse qui se produit : il y a globalement davantage de salariés au chômage que de postes non pourvus. La justification par l'inadéquation de compétences ne résiste pas à l'épreuve des faits.

11 En réalité il ne s'agit pas d'un déficit de compétences, mais d'un déficit de formation. Dans de nombreux pays, les entreprises ont réduit leurs investissements dans la formation de la main d'œuvre. La difficulté qu'elles rencontrent à trouver des salariés qualifiés s'explique par les pratiques de recrutement excessivement restrictives des directions. Une récente étude⁹ reposant sur des entretiens réalisés dans le secteur privé aux États-Unis identifie les causes profondes de la prétendue inadéquation des compétences, notamment : les processus de recrutement éliminant tout candidat n'ayant pas les qualifications universitaires « adaptées », les descriptions de postes contenant des fonctions si variées qu'identifier une seule personne pouvant les assumer est presque impossible, et les employeurs ne souhaitant embaucher aucun salarié dont les intitulés de postes précédemment occupés ne correspondent pas à leur souhait, quand bien même ces personnes ont par ailleurs l'expérience nécessaire. Les politiques encourageant l'apprentissage et la formation par le travail doivent tenir compte de facteurs contextuels déterminant le système d'acquisition des compétences et les pratiques ayant cours dans un environnement (de compétences) particulier, notamment : marché de produits et stratégies concurrentielles des entreprises, modes d'utilisation de la main d'œuvre (embauche, relation d'emploi), structure des emplois (définition des postes et organisation du travail), niveau et mode d'acquisition des compétences, ainsi que les cadres institutionnel et politique.

Encadré 2. Activités syndicales sur la formation et le développement des compétences

Les syndicats participent à la création de l'offre d'apprentissage et de programmes de formation par des activités variées visant à garantir que les programmes de formation correspondent aux besoins du marché du travail mais qu'ils profitent également aux apprentis et aux apprenants. Les syndicats :

- contribuent au développement des qualifications professionnelles ;
- jouent un rôle de conseil sur le contenu des formations dans les organismes de formation comme sur les lieux de travail, afin de veiller à la qualité des apprentissages et des formations ;
- négocient les modalités et les conditions d'emploi pour les apprentis, en particulier les salaires ;
- offrent aux apprentis des conseils par le biais des représentants syndicaux et des comités d'entreprises ; et
- définissent et mettent en œuvre, en collaboration avec les employeurs, des conventions de financement facilitant l'accès à l'apprentissage et à la formation.

Dans le contexte de la recherche de nouvelles sources de croissance et de la transition vers une économie basée sur la connaissance, les syndicats estiment que l'éducation, la formation et le développement sont aujourd'hui des enjeux importants. Ils soutiennent leurs adhérents, mais également les salariés dans leur ensemble, dans le développement, la reconnaissance et la certification de leurs compétences et de leurs qualifications. La promotion de l'accès et de la participation à la formation, y compris à l'apprentissage de qualité, est un point central d'attention de plus en plus important pour les syndicats et les représentants des salariés dans les entreprises.

9. Peter Cappelli, "Why good people can't get jobs"

Accroître l'investissement dans les infrastructures

12 Pour relancer l'investissement privé, il est nécessaire d'augmenter l'investissement public de manière drastique. Les gouvernements devraient profiter de la baisse des prix du pétrole pour financer en partie cette augmentation. Le prix du pétrole brut atteint actuellement 57 dollars par baril¹⁰, alors qu'il était de 110 dollars par baril en juillet 2014. Toutefois, les projections pour 2020 indiquent que le prix dans la région sera situé entre 80 et 85 dollars par baril, ce qui correspond aux estimations présentées par l'OCDE dans ses Perspectives de novembre. L'OCDE devrait encourager les gouvernements à tirer parti de la baisse des prix du pétrole pour procéder à l'adoption rapide de taxes carbone afin d'harmoniser les prix actuels et futurs, et pour financer des investissements dans des infrastructures sobres en énergie et d'autres services publics essentiels. L'effet revenu de la baisse des prix du pétrole aurait tout de même des répercussions sur la demande des ménages, donnant un élan supplémentaire à la croissance.

13 Il est impératif de changer sans délai de stratégie. Il s'agit d'une urgence économique et sociale. Un exercice de modélisation réalisé pour le TUAC et la CSI dans le cadre de « *Labour 20* » (L20) a évalué l'impact d'une politique coordonnée combinant investissement public et augmentation des salaires¹¹. Il a démontré qu'un tel scénario pourrait générer jusqu'à 5,8 points de pourcentage de croissance supplémentaires dans les pays du G20 dans les cinq prochaines années. En finançant des investissements productifs, une telle stratégie permettrait également d'accroître le potentiel de croissance durable des économies sur le long terme.

Recommandations du TUAC:

- Prendre sans délai les mesures nécessaires pour encourager la demande globale et stimuler la croissance, intégrer aux plans nationaux pour la croissance et l'emploi des objectifs d'investissement et évaluer l'impact à long terme de ces stratégies sur les niveaux de vie ;
- Développer l'investissement public dans les infrastructures publiques pour créer de l'emploi et améliorer le potentiel productif à long terme en favorisant la transition vers une économie à bas carbone capable de générer des emplois verts et décents, tout en garantissant la protection sociale et la qualité des services publics ;
- Promouvoir et mettre en place des salaires minima fixés à des niveaux adaptés aux différents contextes nationaux, renforcer la couverture des conventions collectives et en faire un objectif politique des gouvernements ;
- Réduire l'emploi précaire, et promouvoir des marchés du travail inclusifs en stimulant le taux d'activité des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les minorités ethniques, notamment en investissant dans l'« économie des soins » favorisant la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées et l'aide à la santé et à l'éducation ;
- Promouvoir l'emploi des jeunes par la création de garanties pour les jeunes et la mise en place de stratégies globales en leur faveur, notamment un système de formation professionnelle et d'apprentissage de qualité ;
- S'orienter vers des politiques structurelles ciblées conduisant au développement des compétences et à l'innovation et garantir l'accès de tous à l'éducation et à des systèmes de formation de qualité pour développer un « capital de connaissances » largement partagé.

Investir dans l'économie à bas carbone

14 À ce rythme, les émissions de CO₂ devraient atteindre 57 gigatonnes (Gt) d'ici 2020, alors qu'elles ne devraient dépasser les 44Gt pour limiter une hausse de la température moyenne mondiale à 2°C. Cet objectif est non seulement important pour l'environnement. Des milliers de vies et des emplois ont déjà été perdus à la suite d'événements climatiques. Aux États-Unis, l'ouragan Sandy a

10. Prix du pétrole brut Brent, 10 avril 2015.

11. Ozlem Onaran, Université de Greenwich "The case for a coordinated policy mix of wage-led recovery and public investment in G20" (« Arguments en faveur d'une politique coordonnée combinant reprise fondée sur les salaires et investissement public au sein du G20 »), document de travail du L20, 2014.

conduit à 150 000 travailleurs déplacés et à 11 000 destructions d'emplois pour le seul État du New Jersey en 2012. Au Bangladesh, le cyclone Sidr a perturbé plusieurs milliers de petites entreprises et affecté 567 000 emplois en 2007. Le typhon Hagupit qui a frappé les Philippines en Décembre 2014 a affecté environ 800 000 travailleurs. Malgré ces signes inquiétants, les responsables politiques sont encore en retard sur la définition de mesures ambitieuses sur le climat.

15 Cette impasse politique doit venir à sa fin. Le TUAC et le mouvement syndical appelle à une transition industrielle génératrice d'emplois et à transition équitable pour accompagner les travailleurs et les communautés vers une économie à zéro carbone.

Encadré 3. Les attentes syndicales pour la COP21

La conférence climatique de Paris peut jouer un rôle important pour agir pour le climat et soutenir les gouvernements dans leurs efforts pour lutter contre les émissions de carbone. Pour cela, elle doit viser au moins trois ambitions.

Un cadre équitable

Elle doit établir un cadre d'action international sur le climat qui soit équitable dans la répartition des efforts (en particulier quand il est question de la réduction des émissions et le financement) et fixer un objectif pour l'action climatique à long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de sorte que la probabilité pour que la température augmente de plus de 2°C soit réduite. À cet égard, nombreux sont ceux qui ont appelé à zéro émission de carbone.

Faire plus

Il faut établir un processus qui impose des efforts accrus aux gouvernements qui ne respectent pas leurs responsabilités et leurs capacités en matière d'émissions et de financement afin d'assurer une trajectoire visant les 2°C entre 2015 et 2020, lorsque l'accord est prévu pour entrer en vigueur. L'accord doit également stimuler l'action à court terme, de sorte que le potentiel de création d'emplois dans l'économie à bas carbone soit pleinement saisi.

Transition juste

L'accord doit contenir des engagements pour une transition équitable. Les travailleurs doivent être accompagnés dans la nécessaire transition dans tous les secteurs.

Les syndicats appellent tous les pays à utiliser le dialogue social pour élaborer un plan à long terme pour la dé-carbonisation de l'économie tout en garantissant les emplois.

16 Les ministres de l'OCDE sont particulièrement bien placés pour ouvrir la voie à un aboutissement ambitieux et équitable lors des négociations multilatérales sur le climat qui se dérouleront à Paris cette année. Les ministres devraient :

- Garantir le versement rapide des contributions au Fonds vert pour le climat, conformément aux engagements de 2014. Ils doivent aussi promouvoir le développement de taxes carbone et de placements tenant compte des enjeux climatiques, afin d'offrir aux investisseurs responsables des options à long terme ;
- S'engager en faveur d'une meilleure harmonisation des stratégies relatives à l'économie, à l'emploi et à l'innovation avec les politiques climatiques, notamment par la promotion d'investissements permettant aux secteurs économiques traditionnels de « verdir », afin de générer des moyens de subsistance et des emplois plus durables pour les groupes dépendant de ces secteurs ;
- Promouvoir des investissements massifs, centrés sur la population et à forte intensité de main d'œuvre dans les infrastructures vertes, comme l'efficacité énergétique, la rénovation des bâtiments, les énergies renouvelables et les transports publics. Cela contribuera également à créer de nouveaux emplois aux conditions de travail décentes ;
- Élaborer des stratégies de transition juste, pour accompagner les salariés dans le processus de transformation radicale qui s'annonce dans tous les secteurs. Les salariés, et en particulier les groupes vulnérables, doivent bénéficier de la protection sociale, de nouvelles opportunités de travail décent et de développement de leurs compétences, notamment des programmes de formation leur permettant d'accéder à des « emplois verts » de qualité.

III. Échanges commerciaux, investissement et développement

L'agenda développement durable

17 Cette année sera une étape cruciale pour la coopération au développement avec la conclusion des objectifs post-2015 de développement durable (ODD) et la troisième Conférence Financement du développement. Ces processus nécessitent une meilleure coordination, une plus grande ambition et des mécanismes de consultation inclusifs avec les parties prenantes non gouvernementales. Les gouvernements de l'OCDE doivent faire preuve d'ouverture et intensifier leur coopération avec les pays partenaires, les syndicats et les autres acteurs du développement. Ils doivent également prendre une part active aux processus de développement pour stimuler les investissements et les politiques conduisant à des sociétés plus égalitaires et prospères et plaçant le travail décent pour tous au cœur de l'agenda pour le développement durable et de l'aide au développement. L'OCDE et ses membres sont bien placés pour promouvoir des mesures, des normes et des moyens de mise en œuvre qui répondent aux besoins des travailleurs et de l'économie réelle, y compris la réalisation des objectifs de travail décent, la protection des droits humains et la promotion de l'investissement responsable pour une croissance inclusive. Cela doit être en particulier le rôle du secteur privé comme acteur de développement. Quand il est question d'effet de levier et de « mélange » entre financement public et privé, les règles doivent être claires et conduire à un juste partage des risques.

18 La stratégie de développement de l'OCDE peut être renforcée en regroupant l'expertise du CAD, la Direction de coopération au développement, le Centre de développement et l'expertise de l'OCDE sur la fiscalité et la corruption. L'OCDE devrait également continuer à jouer un rôle central dans le Partenariat mondial pour l'efficacité du développement, où les syndicats sont également impliqués activement. Ceci est particulièrement important pour l'efficacité du développement dans le cadre des principes de transparence, de responsabilité, l'inclusion et l'égalité des sexes, et le suivi de la mise en œuvre des engagements passés. À cet égard, le dialogue entre les syndicats et l'OCDE sur le développement devrait être approfondi. La première réunion du CAD avec les syndicats à la fin de l'année dernière a montré que des questions essentielles telles que l'inégalité bénéficierait d'échanges plus fréquents pour promouvoir le dialogue social comme un outil pour l'efficacité du développement et la croissance inclusive.

19 Les ministres de l'OCDE doivent :

- Soutenir l'emploi par des mesures ciblant le travail précaire, informel et non protégé et les inégalités en complément d'un accès aux services publics et des seuils de protection sociale ;
- Encourager le dialogue social à tous les niveaux en tant qu'instrument d'élaboration de partenariats inclusifs ;
- Consolider les politiques relatives au marché du travail et faciliter l'accès des ménages à faibles revenus à la formation et aux emplois de qualité dans le cadre d'action post-2015 ;
- Développer des outils multidimensionnels d'évaluation de la pauvreté et des inégalités ne se limitant pas au PIB et analyser les évolutions des moyens de subsistance et les effets produits par les multiples flux, financiers et extra-financiers ;
- Impliquer l'ensemble des États membres de l'ONU et les acteurs non étatiques, en particulier la société civile, dans le développement du concept de soutien public total au développement durable ;
- Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE doit veiller à ce que ses membres consacrent 0,7 % du RNB aux apports nets d'aide publique au développement (APD), et à ce que ces fonds soient non liés ;
- Trouver de nouvelles sources de financement, mettre en place de manière beaucoup plus large des taxes sur les transactions financières. Ils devraient en outre veiller à ce que le Plan d'action du BEPS produise les résultats attendus et à ce que sa mise en œuvre réponde aux besoins des pays en voie de développement, et mette un terme aux flux financiers illicites et à l'évasion fiscale afin de permettre la mobilisation des ressources nationales ;

- Générer des investissements publics dans des services de santé accessibles, l'éducation publique de qualité, l'économie et l'infrastructure à bas carbone ;
- Garantir la responsabilité et la transparence, l'inclusion financière et le partage équitable des risques dans les plans de financement public-privé dans les pays en voie de développement ;
- Réformer les mécanismes de conditionnalité des institutions financières internationales afin de garantir le respect des normes de protection des droits de l'homme ;
- Soutenir la création d'un mécanisme contraignant de reddition de comptes pour l'après-2015 et un processus de suivi et d'examen reposant sur les normes universelles du travail, de l'environnement et des droits de l'homme, et répondant aux principes de « responsabilité mutuelle », d'« appropriation démocratique » et de « partenariats inclusifs ».

Promouvoir la conduite responsable des entreprises

20 Les drames récents qui se sont produits au Bangladesh, au Cambodge et au Pakistan ont mis en lumière les conditions de travail déplorables ayant cours dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, ainsi que les violations des droits fondamentaux des salariés. L'OCDE doit faire en sorte d'améliorer la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, afin de doter les salariés du monde entier d'un outil pour défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de vie et de travail.

a) Renforcer les Points de contacts nationaux

21 2015 marque le quinzième anniversaire des Points de contact nationaux (PCN)¹² des Principes directeurs de l'OCDE. Certains PCN assument les responsabilités qui leur incombent en vertu des Principes directeurs, mais beaucoup d'autres fonctionnent mal, voire pas du tout. Au bout de quinze ans, cela est inacceptable.

22 Le TUAC reconnaît que l'OCDE a récemment pris des mesures positives, notamment le plan de travail pour améliorer les performances des PCN, des initiatives visant à engager la responsabilité des PCN qui ne fonctionnent pas, et l'engagement à publier un rapport « bilan » des 15 ans, qui abordera les défaillances comme les succès.

23 Beaucoup reste à faire pour que l'OCDE soit considérée comme un chef de file mondial en matière de conduite responsable des entreprises. Le TUAC exhorte l'OCDE à :

- Engager une révision limitée des lignes directrices de procédure des Principes directeurs de l'OCDE, de façon circonscrite, afin de renforcer les règles qui régissent le fonctionnement des PCN ;
- Approuver une nouvelle répartition à long terme du budget au secrétariat de l'OCDE, afin de favoriser un programme de travail visant à consolider les PCN ;
- Étendre et accélérer le programme d'examen par les pairs des Principes directeurs de l'OCDE. Un programme consistant en 3 examens par les pairs par an serait adapté (seulement 3 examens ont été réalisés depuis 2011). À des fins de qualité, de cohérence, et de comparabilité, l'ensemble des examens par les pairs devraient être coordonnés par le secrétariat de l'OCDE ;
 - En 2015, sous la présidence allemande, le G7 fait du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement une priorité. Améliorer le fonctionnement des PCN des pays du G7 contribuerait grandement à ce programme de travail. Le TUAC exhorte les gouvernements du G7 à accepter un programme d'examen par les pairs mené par le G7 ;
- Réaliser une étude de la cohérence des politiques au niveau national, afin d'examiner dans quelle mesure les autres politiques publiques (échanges commerciaux, développement du secteur privé, marchés publics, crédits à l'exportation) renforcent ou entravent

12. Les Points de contact nationaux existent depuis 1984, mais seulement depuis 2000 dans leur format actuel, conformément à l'adoption de lignes directrices de procédure qui renforcent leur rôle et établissent des critères de performance.

le respect des Principes directeurs de l'OCDE. Le G7 devrait jouer un rôle de premier plan dans la mise en place de « conséquences », conformément à leurs objectifs :

- La politique consistant à cesser toute « diplomatie économique » avec les entreprises qui ne reconnaissent pas la procédure de règlement des différends des PCN (ou autre mécanisme) est un exemple de « bonnes pratiques » (voir encadré 3).
- Mettre en place des mesures vigoureuses pour traiter le problème des gouvernements adhérant aux Principes directeurs et ne respectant pas leur obligation contraignante d'établir un PCN efficace, notamment :
 - Des missions d'enquête de l'OCDE, déclenchées par des « points d'alerte » déterminés (absence d'équipe, de coordonnées, de site internet, de rapports, rapports de qualité insuffisante, absence de participation aux réunions de l'OCDE, absence de mise en œuvre des orientations formulées sur les cas) ;
 - Rapport sur les PCN défailants auprès du Conseil de l'OCDE ;
 - Un système parallèle de rapports incitant syndicats, employeurs et ONG du pays concerné à présenter des rapports sur les performances des PCN – comme cela est le cas pour les organes de l'ONU chargés du suivi des traités ;
- Institutionnaliser des réunions conjointes entre le Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises et les PCN, pour que les PCN indépendants participent systématiquement aux échanges. Cela permettrait aussi de mieux tirer les enseignements nécessaires et d'améliorer la cohérence des politiques.

Encadré 4. Canada : Récente bonne pratique pour le renforcement des Principes directeurs

En 2014, le Canada a pris l'engagement politique de cesser toute « diplomatie économique » avec les entreprises ne reconnaissant pas les procédures de règlement des différends instaurées par les PCN (et autres structures). Le PCN canadien a appliqué cette politique dans un cas soumis par une ONG canadienne concernant les activités minières d'une multinationale canadienne dans un pays non-adhérent aux Principes directeurs. Dans ses conclusions finales, le PCN canadien a déclaré que le refus de l'entreprise de participer à la procédure du PCN serait pris en compte si cette dernière demandait « à obtenir des services de soutien commercial à valeur ajoutée du Service des délégués commerciaux du Canada (SDC) ou des services financiers d'Exportation et développement Canada (EDC) ». Le PCN a également considéré qu'en l'absence « de renseignements de l'entreprise sur ses activités [...] et selon les renseignements fournis par le déclarant, le PCN estime que l'entreprise n'a pas fait la preuve qu'elle mène ses activités de manière conforme à l'adhésion volontaire aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. »

b) Faciliter une adhésion plus large aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

24 Le TUAC n'apportera son soutien aux propositions visant à donner aux non-membres la possibilité d'adhérer uniquement aux Principes directeurs, sans adhérer à Déclaration sur l'investissement, que si les performances des PCN existants s'améliorent de façon significative et qu'il existe des contrôles nécessaires à l'évaluation des nouveaux PCN.

25 Comme précisé ci-dessus, quinze ans après l'examen de 2000, les performances globales des PCN sont inégales et, trop souvent, ne répondent pas aux exigences. Élargir le réseau des PCN avant d'améliorer significativement le groupe existant pourrait porter gravement atteinte à la crédibilité des Principes directeurs de l'OCDE – et à celle de l'OCDE elle-même.

26 Avant de découpler les Principes directeurs et la Déclaration sur l'investissement, l'OCDE devrait :

- Revoir les règles applicables aux cas afin que le PCN du pays concerné soit systématiquement partie prenante, en coopération avec le PCN dans le pays duquel la question a été soulevée (para. 23, Commentaires sur les lignes directrices de procédure) ;

- Rendre obligatoire l'examen par les pairs des PCN existants ;
- Mettre en place des procédures rigoureuses, transparentes et participatives d'examen ex ante afin d'évaluer les candidats à l'adhésion aux Principes directeurs.

c) Améliorer la cohérence des politiques à l'OCDE

27 Améliorer la cohérence politique entre le travail de l'OCDE relatif à la conduite responsable des entreprises et les autres domaines pertinents, en particulier les priorités plus larges relatives à l'investissement, notamment en plaçant la conduite responsable des entreprises au centre des efforts de l'OCDE pour la promotion du Cadre révisé d'action pour l'investissement (CAI) :

- Le TUAC est préoccupé par le fait que l'OCDE n'ait pas placé le développement durable au cœur de sa révision du CAI. Cette dernière s'est centrée autour du « climat d'investissement » et de l'« investisseur », ce qui constitue une régression au regard des priorités politiques actuelles. Des améliorations ont certes été apportées au texte au cours du processus de rédaction. Mais le point de départ aurait dû être le développement durable et la mise en cohérence du CAI avec les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (obligation de protéger incombant à l'État) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il s'agit d'une occasion manquée.

d) Indemnisation des victimes du Rana Plaza

28 Le 24 avril 2015 marque le deuxième anniversaire de l'effondrement du bâtiment du Rana Plaza à Dhaka, au Bangladesh, tuant 1138 travailleurs et blessant plus de 2000 autres. En dépit des efforts conséquents ces derniers mois par les gouvernements, l'OIT, les ONG et les syndicats, au moment de la rédaction de ce document, il manque encore 2,7 millions USD au Fonds d'indemnisation des victimes du Rana Plaza, établi pour indemniser les victimes avec l'accord de toutes les parties.

29 Le TUAC considère essentiel que l'engagement de compensations des victimes de Rana Plaza soit honoré entièrement et sans délai. Conformément à la déclaration ministérielle signée à l'occasion de la réunion ministérielle informelle de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises (juin 2014) et au « *Projet de stratégie du Déclaration Group plus Group* » (février 2015)¹³, le TUAC exhorte les ministres, et en particulier ceux du G7 et en vue du sommet de juin, à :

- Faire preuve de leadership et prendre la responsabilité politique pour lever les 2,7 millions USD manquant au Fonds d'indemnisation des victimes du Rana Plaza.

Améliorer la gouvernance et la responsabilité de la chaîne d'investissement

30 L'allongement de la « chaîne d'investissement » entre les détenteurs d'actifs (caisses de retraite, compagnies d'assurance, fonds souverains) et les entreprises bénéficiaires de l'investissement, ainsi que la multiplicité et la diversité des intermédiaires et des gestionnaires d'actifs, compliquent sensiblement la tâche des décideurs concernant la transparence des marchés et la responsabilité. L'OCDE a mis en place un certain nombre d'initiatives relatives aux enjeux de la chaîne d'investissement¹⁴. Ces initiatives ont, dans une large mesure, été conçues et mises en œuvre en parallèle, sans grande coordination. A manque de cohérence vient s'ajouter l'issue décevante de la révision des Principes de gouvernement d'entreprise, qui couvre pourtant un élément central de la chaîne d'investissement.

31 L'OCDE devrait adopter une approche beaucoup plus complète de la gouvernance et de la responsabilité de l'ensemble de la chaîne d'investissement – des détenteurs finaux de capital, y compris les caisses de retraite des salariés, aux entreprises bénéficiaires de l'investissement. Ce

13. *Closing the Funding Gap for Compensating the Victims of Rana Plaza – a Collective Strategy* (Comblent le déficit de financement pour l'indemnisation des victimes du Rana Plaza : stratégie collective), Declaration Plus Group, février 2015.

14. Principes de haut niveau sur l'investissement à long terme par les investisseurs institutionnels, application au secteur de la finance des Principes directeurs, révision des Principes de gouvernement d'entreprise, certaines parties du Plan d'action BEPS et, plus récemment, lancement d'un projet « Trust and Business »

faisant, elle devrait attirer davantage l'attention sur le court-termisme financier et des entreprises, ce qui impliquerait qu'elle aborde ouvertement un certain nombre de priorités politiques relatives à l'investissement responsable, à la rémunération et à la responsabilité des dirigeants et des intermédiaires financiers, et au partage du risque à chaque fois que des fonds publics sont utilisés pour soutenir la finance privée.

32 L'OCDE ne dispose d'aucun projet spécifique pour promouvoir efficacement l'investissement responsable et à long terme dans le secteur financier. Les Principes de haut niveau sur l'investissement à long terme, tout comme les Principes de gouvernement d'entreprise, ignorent dans une large mesure la pratique pourtant répandue d'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement. Cela devient pourtant progressivement la norme, comme en témoignent la popularité et le recours croissant aux Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable, et l'intérêt croissant des investisseurs pour les Principes directeurs.

33 La répartition de la richesse et des rémunérations dans la chaîne d'investissement et ses conséquences sur les inégalités de revenus mais également sur la répartition de l'investissement, est peu prise en compte. L'OCDE reconnaît que la rémunération des dirigeants, notamment les bonus et les *stock-options*, est un élément moteur de la croissance phénoménale de la part des revenus élevés¹⁵, mais elle demeure largement silencieuse sur les dangers que fait peser leur rémunération excessive sur l'intérêt à long terme d'une entreprise. Rémunérer de façon excessive les actionnaires par l'octroi de dividendes et de plans de rachat d'actions entrave la capacité d'une entreprise à réinvestir les bénéfices non distribués pour maintenir son développement économique.

34 La rémunération des intermédiaires financiers, dont celle des gestionnaires d'actifs, est un autre sujet de préoccupation. Des systèmes de rémunération mal conçus non seulement accroît le coût du capital et réduit le retour sur investissement pour les détenteurs d'actifs, ils contribuent également au creusement des inégalités de revenus – les richesses créées étant captées par les intermédiaires de la filière financière au détriment de l'économie réelle – et aux comportements court-termistes sur le marché. Compte tenu de leur rôle pivot dans la chaîne d'investissement, les gestionnaires d'actifs et les autres intermédiaires financiers devraient être soumis à de strictes obligations de transparence et de reporting.

35 Le soutien public à la finance privée peut jouer un rôle dans la promotion de stratégies d'investissement à long terme, à condition qu'il instaure un environnement propice aux pratiques d'investissement responsable et à la répartition équitable des richesses et des rémunérations. L'OCDE devrait toutefois se garder de céder à un enthousiasme naïf pour le mélange (« *blending* ») et l'effet de levier de la finance privée par les deniers publics. La détermination des règles claires et de mécanismes équitables de partage des risques sont nécessaires afin d'éviter que les bénéfices soient privatisés tandis que les pertes sont assumées par la société. Le mouvement syndical est en particulier très préoccupé par les partenariats public-privé destinés à financer les infrastructures et les services. Ces accords contractuels sont très complexes par rapport aux marchés publics traditionnels, la répartition des risques financiers entre les pouvoirs publics et les investisseurs privés est inégale et incertaine, et ces projets font peser des menaces sur les services publics.

36 L'OCDE devrait adopter une approche beaucoup plus complète de la gouvernance et de la responsabilité de la chaîne d'investissement que l'approche actuelle, composée de projets et d'initiatives disparates. Ce faisant, l'OCDE devrait :

- considérer l'investissement responsable comme un élément central de son travail sur l'investissement à long terme ;
- traiter la question de la répartition des richesses dans la chaîne d'investissement et la transparence et la responsabilité des gestionnaires d'actifs et des banquiers ;
- adopter des règles précises sur le partage équitable et transparent du risque à chaque fois que des fonds publics sont utilisés pour soutenir la finance privée.

15. Très hauts revenus et fiscalité dans les pays de l'OCDE : la crise a-t-elle changé la donne ? OCDE, mai 2014 www.oecd.org/fr/els/soc/OCDE2014-FocusTresHautsRevenus.pdf

IV. Adhésion à l'OCDE et droits de l'homme

37 Lors des précédentes réunions du Conseil au niveau des ministres, et plus récemment lors de la Commission de liaison en décembre 2014, le TUAC a exprimé son inquiétude vis-à-vis de l'adhésion de la Colombie à l'OCDE. La Colombie demeure le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes. Depuis le début de l'année 2015, deux syndicalistes ont été assassinés. Ils étaient 20 en 2014, sans compter les 210 ayant reçu des menaces de mort. Le nombre d'assassinats a baissé ces dernières années, mais les dirigeants syndicaux sont plus souvent ciblés. Entre le 1er janvier 1977 et le 31 mars 2015, 13 827 cas de violence contre des syndicalistes ont été enregistrés, dont 3 067 assassinats. On estime que l'impunité est totale dans 96,7 % des cas¹⁶.

38 Les membres de l'OCDE ont en commun leur engagement en faveur des valeurs fondamentales de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme, qui sont la pierre angulaire de la communauté de pensée qui les unit. La feuille de route pour l'adhésion de la Colombie à l'OCDE réaffirme l'importance de ces principes essentiels. Elle indique également, de manière exceptionnelle, que le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales devrait réviser les politiques de la Colombie « destinées à faire pleinement respecter les droits des travailleurs et tout particulièrement les droits et la sécurité des représentants syndicaux. » Elle donne en outre mandat au Comité sur la gouvernance publique (PGC) pour analyser la structure de gouvernement et l'efficacité du système judiciaire colombien.

39 Les représentants des trois centrales syndicales colombiennes – Central Unitaria de Trabajadores de Colombia, (CUT), Confederación General del Trabajo (CGT) et Confederación de Trabajadores de Colombia (CTC) – assisté à une réunion du TUAC sur l'accession de la Colombie à l'OCDE en Mars 2015, à l'OCDE à Paris. Ils ont souligné les mauvais résultats de la Colombie concernant le respect de ses obligations internationales en matière de droits du travail et de lutte contre l'impunité, que ce soit ceux liés à la ratification des conventions de l'OIT ou des engagements pris en vertu des accords de libre-échange avec le Canada, l'Union européenne ou les États-Unis.

40 Leur analyse est corroborée par un récent rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action social États-Unis-Colombie (LAP)¹⁷. Malgré ses dénégations, la Colombie a mis en œuvre seulement 50% des engagements pris en vertu du LAP. En Avril 2015, le gouvernement américain a affecté un Attaché en poste à l'ambassade américaine à Bogota au suivi exclusif des questions en suspens du LAP¹⁸.

41 Le non-respect par la Colombie de ses propres engagements internationaux en matière de droits du travail et de lutte contre l'impunité devrait être une profonde préoccupation pour l'OCDE. Le risque de réputation est considérable pour l'OCDE si d'aventure elle devait approuver les progrès de la Colombie « à huis clos ». Le TUAC a vivement salué les mesures prises à ce jour – en particulier par la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales (DELSA) – visant à impliquer les syndicats colombiens dans le processus d'examen. Il est essentiel que cela continue à l'avenir.

42 Étant donné la nature extrême des dangers auxquels demeurent confrontés les syndicalistes en Colombie et les graves risques qui pèsent sur les droits des salariés colombiens, le TUAC exhorte l'OCDE à :

- Mettre en place, pendant le processus d'adhésion, un « mécanisme spécial de suivi » pour la Colombie, en impliquant les syndicats colombiens. Dans un premier temps il est nécessaire de s'assurer que la Colombie respecte ses engagements internationaux en matière de droits au travail. Un mécanisme de suivi devrait ensuite permettre de garantir que la Colombie se conforme à d'autres priorités, à déterminer avec les syndicats colombiens. Il existe des précédents à la création d'un tel mécanisme spécial de suivi des droits au travail à l'OCDE, comme celui de l'adhésion de la République de Corée.

16. Ces chiffres sont issus de la Escuela Nacional Sindical (ENS) <http://www.ens.org.co/index.shtml>

17. Report on the First Four Years of the Implementation of the Labour Action Plan, ENS, 7 April 2015.

18. Tradewinds (2015), "The Colombian Labor Action Plan at Four Years: Progress and Continuing Challenges", <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/blog/2015/april/colombian-labor-action-plan-four-years-progress>



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS POUR LA CROISSANCE DURABLE ET L'EMPLOI

DECLARATION DU TUAC A LA REUNION
DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES
PARIS, 3 ET 4 JUIN 2015

tuac.org

@TUACOECD